



Solidaires, Unitaires et Démocratique
Syndicat SUD-RATP

SUD SEC

Avril 2004.

Notre travail dans un département lié à la sécurité fait que les accidents du travail, du à notre fonction qui est de protéger nos collègues, sont malheureusement plus fréquent qu'ailleurs.

Depuis plus d'un an, les délégués syndicaux SUD du département SEC se battent pour obtenir de la part de notre direction la reconnaissance d'un droit lié a ces accidents du travail.

Et comme a chaque fois la direction sourde et obtuse a ces demandes n'a pas daigné répondre.

Donc une fois de plus ce n'est que sous la menace et la contrainte de la justice, plainte ayant été déposé devant le tribunal des Prud'hommes, que la direction a du céder le 6 avril dernier aux demandes de SUD. Il faut dire qu' elle risquait 1.000 € d'astreinte par jour en s'obstinant a refuser de faire droit a cette demande.

Ce droit tout simple est contenu dans le code générale des impôts qui indique que toutes les sommes perçu au titre d'un accident du travail sont déductible des sommes déclarés au titre de l'impôt sur le revenu.

En clair on ne déclare pas aux impôts les indemnités perçus pendant son arrêt de travail du a un accident du travail.

Par conséquent chaque agent qui a eu un accident du travail peut et doit demander une attestation distincte établissant le montant des ces indemnités AT pour pouvoir les déduire de ses impôts. Sachez également que vous pouvez revenir 3 ans en arrière soit jusqu'en 2001.

Pour plus de clarté nous publions au dos de ce tract un modèle de cette attestation. Et cette fois le département ne pourras plus avancer son incompetence sur ce point, pour le reste nous lui accordons volontiers le bénéfice de cette incompetence.

Alors pendant que d'autres palabres, procèdent a des simulacres de négociation, font de grande déclaration, SUD préfère agir sur du concret et comme pour l'affaire des pilotes obtient des résultats.

SUD/RATP

4, rue Henri Barbusse 94110 ARCUEIL

Tél : Dept FERRE 06.09.21.33.43. Dept BUS 06.09.21.33.32.



5 avril 2004

Département Gestion et Informatique Systèmes
PAYE ET ADMINISTRATION

ATTESTATION
MANTENU SOUS POINTAGE AT en 2003

Agé(e) : Mr

Matricule :

mois	heures absences	incidences sur salaire (M-1)
février 2003	04	
mars 2003	152	788,00
avril 2003	152	1 801,17
mai 2003	88	1 821,79
juin 2003		1 110,73
juillet 2003	85	
août 2003	187	1 022,79
septembre 2003	152	1 886,85
octobre 2003	106	1 886,85
novembre 2003		1 897,70

11 996,08



Responsable de l'unité

Jacques PENAUD
Jacques PENAUD

LATHELI - 54, QUAI DE LA RAPEE, 75009 PARIS CEDEX 12 - TEL : 01 44 63 28 52 - FAX : 01 44 68 31 99
SOCIÉTÉ GÉNÉRAL DE TRANSPORTS - SIREN : 542 094 54 - QUAI DE LA RAPEE, 75009 PARIS CEDEX 12 - TEL : 01 44 63 28 52 - FAX : 01 44 68 31 99 - 920 000 000 000